



À double tour ! Je sécurise ma maison !

1 novembre 2021 | Nicole Kumli Ryter

Vous sentez-vous à l'abri des cambrioleurs et quelles précautions prenez-vous ? Selon l'Office fédéral de la statistique, les effractions sont plus fréquentes entre novembre et mars. Mais si vous pensez que ces actes sont commis uniquement dans les quartiers où vivent des gens aisés et surtout la nuit, vous vous trompez. La plupart des cambriolages ont lieu de jour et peuvent toucher tout le monde. Une règle est valable dans tous les cas : les malfaiteurs craignent le bruit et les obstacles !

Les cambriolages et les infractions contre le patrimoine figurent toujours en tête des délits perpétrés en Suisse. Selon la Statistique policière de la criminalité de 2018, les effractions dans le domaine privé sont un quart plus élevées que celles qui touchent le domaine public. De plus, à la perte d'argent et de valeurs s'ajoutent des dommages matériels considérables, pénibles à supporter.

Vous trouverez ci-après quelques conseils et des adresses de contact qui vous permettront d'améliorer votre protection anti-effraction.

« Sachez aussi que les fenêtres en imposte passent pour être ouvertes – aussi du point de vue des assurances ! »

Fermez portes et fenêtres

Les cambrioleurs utilisent souvent des outils très simples (genre tournevis) comme levier. Une porte munie d'un verrouillage multiple ou une fenêtre équipée de galets champignons suffisent pour leur compliquer la tâche. Pour les vieilles portes et fenêtres, des équipements additionnels sont envisageables. Par ailleurs, les poignées de fenêtres doivent toutes pouvoir être fermées à clé. Sachez aussi que les fenêtres en imposte passent pour être ouvertes – aussi du point de vue des assurances !

Mettez vos valeurs en lieu sûr

Mettez sous clé vos objets de valeur les plus précieux. Une option est de se procurer un coffre à la banque. Si vous avez un coffre-fort à la maison, il doit être goujonné dans les règles de l'art. Il est recommandé de s'adresser à une entreprise spécialisée.

Bon voisinage

Encore meilleurs que la surveillance vidéo, les rapports de bon voisinage peuvent vous protéger des effractions. Il est utile qu'un voisin de confiance soit informé de vos périodes de vacances. Il pourra aussi s'occuper de votre courrier afin qu'une boîte aux lettres qui déborde ne signale pas votre absence.

Détecteurs de mouvement et minuteriers

Bien que la majorité des cambriolages se produisent de jour, il ne faut pas sous-estimer l'effet dissuasif de l'éclairage. C'est pourquoi prévoir des minuteriers et/ou des détecteurs de mouvement est une mesure anti-effraction probante.

Faites appel aux experts !

Il faut respecter le « principe des trois piliers » sur lequel repose la dissuasion : organisation, équipement et mesures électrotechniques. Leur force réside dans leur combinaison.

Consultez les experts en sécurité de la police, qui se feront un plaisir de vous conseiller, gratuitement la plupart du temps. Trouvez ici les [interlocuteurs de votre canton](#). Si vous souhaitez vous informer auprès de spécialistes du secteur privé, contactez [l'association SHS](#), qui vous indiquera des entreprises spécialisées compétentes.

*Gardez la tête froide et
ne touchez à rien !*

Que faire s'il y a eu, malgré tout, effraction ?

Gardez la tête froide et ne touchez à rien ! L'idéal est d'avoir une liste, voire des photos, de vos principales valeurs.

S'il arrivait que vous surpreniez le cambrioleur « la main dans le sac », n'essayez surtout pas de le retenir ou de le neutraliser ! Repartez au plus vite, enfermez-vous en lieu sûr et appelez la police sans tarder en composant le numéro 117.

Pour des informations plus détaillées, lisez notre brochure «[À double tour !](#)». De plus, [une vidéo](#) de la campagne «[Courage civique](#)» vous livrera les principaux conseils, dispensés par la Police cantonale thurgovienne.

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Elle est attachée à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La PSC a pour tâches de consolider la collaboration policière intercantonale dans le domaine de la prévention de la criminalité et d'avertir la population et de lui expliquer les phénomènes qui se rapportent à la criminalité et quels sont les moyens de s'en prémunir et de trouver de l'aide.